



République Française
Département ARDENNES
COMMUNE DE LUCQUY

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 13 septembre 2022

L'an 2022 et le 13 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de LAMORLETTE Alain, Maire.

Présents : M. LAMORLETTE ALAIN, Maire, Mmes : DESSAINT Marie-José, HOURLIER Vanessa, RICHEZ Constance, SAVIO Gaëlle, MM : COUTIER Wilfried, CUIF Denis, GUERY Christophe, JOVIC Alexandre, LAURENT Patrice, THOIN Jérémy, ZEHR Patrick

Absent excusés : 1

Absent(s) ayant donné procuration: M. Martin Pierre CHARLIAT donne procuration à M. LAMORLETTE Alain.

A été nommée secrétaire de séance : Mme RICHEZ Constance

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 13
- Présents : 12
- Procuration : 1

Date de la convocation : 13/09/2022

Date d'affichage : 13/09/2022

Objet(s) des délibérations :

SOMMAIRE

- 13092022-01 Création d'un poste d'adjoint
- 13092022-02 Élection du 1er adjoint
- 13092022-03 Élection du 2ème adjoint
- 13092022-04 Élection du 3ème adjoint
- 13092022-05 Indemnité de Fonction aux Adjoints au Maire
- 13092022-06 Élection des membres commissions
- 13092022-07 Désignation des Conseillers Secours et Incendie
- 13092022-08 Election des Conseillers Communautaires
- 13092022-09 Exonération de la taxe de revitalisation

- **Création d'un poste d'adjoint**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de 3 postes d'adjoints.

Pour : 11

Contre : 1

Abstention : 1

- **Élection du 1er adjoint**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de M. HAUTION François de son poste de 1er adjoint du Conseil Municipal ;
Cette démission a été acceptée par le Préfet, par courrier en date du 5 septembre 2022 reçu en mairie le 5 septembre 2022.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire,
Conformément à l'article L. 2122-14 du CGCT, le conseil municipal doit procéder à l'élection de son remplaçant dans un délai de 15 jours à compter de la vacance.

Rappelle que la démission d'un adjoint a pour conséquence de promouvoir d'un rang chaque adjoint d'un rang inférieur au démissionnaire, le nouvel adjoint prend alors la place de première adjoint.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide :

Monsieur GUERY Christophe est désigné en qualité de premier adjoint au maire de LUCQUY.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

- **Élection du 2ème adjoint**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire,
Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.
Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;
Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint puis les suivants. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.
Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Deuxième adjoint

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après (établir pour les trois tours de scrutin, le décompte de la majorité et des voix obtenues comme pour l'élection du maire) :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 13

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- M. LAURENT Patrice 12 (douze) voix,

Choisir suivant le cas :

- M. LAURENT Patrice, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} adjoint au maire.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

• **Élection du 3^{ème} adjoint**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire,

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint puis les suivants. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Troisième adjoint

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après (établir pour les trois tours de scrutin, le décompte de la majorité et des voix obtenues comme pour l'élection du maire) :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 13

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

- Mme RICHEZ Constance 11 (onze) voix

Choisir suivant le cas :

- Mme RICHEZ Constance, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} adjoint au maire.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 2

- **Indemnité de Fonction aux Adjointes au Maire**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,

Vu l'arrêté du 29 Mars 2014 portant délégations de fonctions aux adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjointes au Maire étant entendu que des crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, à partir du 13 septembre 2022, de fixer le montant des indemnités, pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjointes au Maire :

- 1^{ère} adjoint : le montant des indemnités fixé à l'indice maximal de 10.7 % de l'indice 1027,
- 2^{ème} et 3^{ème} adjoints : le montant des indemnités fixé à moitié de l'indice maximal de 10.7 % de l'indice 1027,

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

- **Élection des membres commissions**

En tenant compte que Mr LAMORLETTE Alain est Président dans chaque commission

- **Appel d'Offres** :

Titulaires : M. LAURENT Patrice, M. GUERY Christophe, M. CUIF Denis ;

Suppléants : M. THOIN Jérémy, Mme SAVIO Gaëlle,
Mme RICHEZ Constance ;

- **Affaires scolaires – Rythmes Scolaires– Pôle Scolaire** :

Titulaires : M. COUTIER Wilfried, M. GUERY Christophe, M. LAURENT Patrice ;

Suppléants : Mme RICHEZ Constance, Mme SAVIO Gaëlle ;

- **Finances et travaux** :

Titulaires : M. LAURENT Patrice, M. GUERY Christophe, M. CHARLIAT Martin

Suppléants : M. JOVIC Alexandre, M. CUIF Denis,

M. ZEHR Patrick ;

- **Logements** :

Titulaires : M. LAURENT Patrice, Mme HOURLIER Vanessa ;

Suppléants : M. THOIN Jérémy ;

- Urbanisme – Assainissement collectif - PLU:

Titulaires : M. LAURENT Patrice, M. GUERY Christophe, M. COUTIER Wilfried ;

Suppléants : M. ZEHR Patrick, Mme DESSAINT Marie-José,

Mme DESSAINT Marie-José,

- Élection des délégués du Syndicat des Eaux

Titulaires : M. LAURENT Patrice, M. CUIF Denis ;

Suppléants : Mr LAMORLETTE Alain, M. GUERY Christophe ;

- Élection des délégués du SIVU du Chemin de Fer Touristique

Titulaire : Mme DESSAINT Marie-José ;

Suppléant : Mme SAVIO Gaëlle,

- Élection des délégués à la Fédération d'Énergie

Titulaire : Mr LAMORLETTE Alain

Suppléant : M. GUERY Christophe ;

- Cadre de Vie – Comité des Fête – Animation - Communication :

Mme DESSAINT Marie-José, M. GUERY Christophe, M. LAURENT Patrice, M. CUIF Denis, M. ZEHR Patrick, M. JOVIC Alexandre, M. COUTIER Wilfried, M. THOIN Jérémy, M. CHARLIAT Martin, Mme RICHEZ Constance, Mme SAVIO Gaëlle, Mme HOURLIER Vanessa,

- Élection des membres du C.C.A.S. :

Mme DESSAINT Marie-José, M. GUERY Christophe, M. LAURENT Patrice, Mme RICHEZ Constance, M. ESTIVALET Robert, Mme SOPRANSI Annick, Mme PELTIER Marie Claire, Mme DE AMORIN Brunette.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

• Désignation des Conseillers secours et incendie

Vu l'ordre du tableau, le conseiller est :

M. LAURENT Patrice

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

- **Election des Conseillers Communautaires**

Vu l'ordre du tableau, les conseillers communautaires sont :

M. LAMORLETTE Alain

M. GUERY Christophe

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

- **Exonération de la taxe de revitalisation**

Le maire expose les dispositions de l'article 1382 I du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans une zone de revalorisation des commerces en milieu rural définie au III de l'article 1464 G du code général des impôts.

Vu l'article 1382 I du code général des impôts,
Vu l'article 1464 G du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

Décide d'instaurer l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles rattachés à un établissement exerçant une activité commerciale dans une zone de revitalisation des commerces en milieu rural définie au III de l'article 1464 G du code général des impôts.

Fixe le taux de l'exonération à 100%.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses.

- **Sécurité civile et publique**

Le maire informe le conseil municipal, une réunion d'information et échanges sur les thèmes de la sécurité civile et publique aura lieu le 4 octobre 2022.

- **EARL Vauzelles**

Le maire informe le conseil municipal que EARL Vauzelles a reçu l'arrêté d'autorisation environnementale d'exploiter un élevage de 80500 emplacements pour les volailles situés sur le territoire d'Auboncourt-Vauzelles.

- **PLUI**

Le maire informe le conseil municipal que l'étude du PLUI est commencée et évoque le problème d'artificialisation, par conséquent de diminuer de moitié les terrains à construire pris sur la Zone agricole.

- **Participation citoyen**

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a eu dernièrement des actes de vandalisme et des cambriolages, Il demande une réflexion sur la participation citoyenne soit la création d'une équipe de surveillance.

- ***Recrutement d'un nouvel agent***

Le maire informe le conseil municipal qu'il faut recruter un nouvel agent au poste de l'Agence Postale en CAE si possible à partir du 15 octobre.

- ***Parc Eolien de Coucy***

Le maire informe le conseil municipal du projet éolien sur la commune de Coucy, l'enquête publique aura lieu du 16 septembre au 25 octobre. Un avis du conseil municipal sera donné au prochain conseil municipal.

Levée de la séance à 22 h 30.